



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/2001/13
10 septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Onzième session, 21-23 novembre 2001
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME RÉGIONAL DE SERVICES CONSULTATIFS CEE-ONU
DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE 1999-2001**

Document établi par le secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport rend compte des activités réalisées au titre du Programme régional de services consultatifs pendant la période allant d'août 1999 à septembre 2001. Une aide a été apportée aux pays en transition concernant l'analyse économique et technique de leur situation énergétique, l'élaboration de leurs politiques énergétiques, et les apports économiques, institutionnels et techniques nécessaires au développement de leur secteur énergétique. Des avis ont été directement fournis aux experts nationaux pour les aider à élaborer des plans, programmes et projets visant à faciliter l'application de leur stratégie énergétique, à développer la création de capacités et d'institutions, ainsi que la formation. On s'est attaché tout particulièrement aux problèmes d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie dans les pays en transition: création de zones de démonstration de l'efficacité énergétique et mise en place de mécanismes financiers propres à encourager les investisseurs étrangers à réaliser des projets d'efficacité énergétique dans les États membres. Des services consultatifs ont été offerts pour l'interconnexion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel et pour l'utilisation de nouvelles méthodes et technologies dans le domaine de l'énergie, en particulier des technologies non polluantes. La plupart des activités du Conseiller régional ont été financées par le Programme ordinaire de coopération technique, le Compte pour le développement des

Nations Unies, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial, ainsi que par des ressources extrabudgétaires.

2. On trouvera ci-après des informations relatives aux projets et programmes entrepris et menés à bien par le Conseiller régional pour l'énergie et aux activités auxquelles il a participé.

II. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

3. Un programme d'aménagement de zones de démonstration de l'efficacité énergétique au Bélarus dans le cadre de l'initiative pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques a été élaboré et approuvé par le Comité d'État sur l'efficacité et la maîtrise de l'énergie.

4. Un projet visant la gestion durable des forêts et la réduction des incidences néfastes sur l'environnement grâce à l'utilisation du bois et des déchets de bois pour la production d'énergie thermique dans la République du Bélarus a été exécuté. Il était financé par le Bureau du PNUD au Bélarus.

5. Sept projets situés dans des zones de démonstration de l'efficacité énergétique du le Bélarus ont été retenus conformément à des critères qui doivent être approuvés par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21». Les plans d'exécution de ces projets doivent être élaborés lors de cours de formation qui seront organisés dans le cadre de l'initiative pour la mise au point de projets d'investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques. La première session du cours s'est déroulée du 23 au 26 mai 2001 et la seconde sera organisée du 8 au 10 octobre 2001.

6. Une aide a été apportée au Comité d'État sur l'efficacité et la maîtrise de l'énergie en vue de l'élaboration du programme de l'État visant à réaliser des économies d'énergie pendant la période 2001-2005. Le Gouvernement bélarussien a approuvé ce programme le 21 décembre 2000.

7. Une première phase du projet commun Bélarus/Fédération de Russie visant à fournir davantage d'électricité aux entreprises industrielles grosses consommatrices de gaz, aux entreprises productrices de gaz et aux centrales thermiques grâce à l'utilisation de la pression de détente du gaz naturel a été exécutée. Un «TURBODETANDER» d'une capacité de 5 000 kW a été mis en marche à la centrale thermique de Lukoml au Bélarus. Une deuxième phase du projet sera mise en route en 2002.

8. Sur la base des résultats obtenus lors de l'exécution du projet visant la gestion durable des forêts et la réduction des incidences néfastes sur l'environnement grâce à l'utilisation du bois et des déchets de bois pour la production d'énergie thermique dans la République du Bélarus, une proposition de projet et une première version du descriptif de projet indiquant les ressources provenant du mécanisme de préparation des projets-tranche B (PDF-B) nécessaires au projet visant à réduire les obstacles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de déchets de bois pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude au Bélarus ont été élaborées et présentées au secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le 15 décembre 2000, le Directeur général du FEM a approuvé cette proposition de projet et le Comité d'État sur l'efficacité et la maîtrise de l'énergie recevra, en tant qu'agent d'exécution

national, des ressources du PDF-B d'un montant de 245 000 dollars É.-U. aux fins de l'élaboration du descriptif de l'ensemble du projet. L'exécution de ce projet est en cours et la CEE y joue le rôle d'organisme coopérant.

9. Une aide a été accordée pour l'exécution d'une première phase du projet visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur public (écoles et hôpitaux) de la République du Bélarus. Le projet est financé par la Banque mondiale et sera exécuté en corrélation avec le projet visant à supprimer les obstacles à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation de déchets de bois pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude au Bélarus. Le 5 juin 2001, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé l'octroi d'un prêt de 22,4 millions de dollars É.-U. pour l'exécution de la seconde phase de ce projet. Cette phase, qui concerne la définition de mécanismes de financement en vue de la participation de la Norvège à des projets d'efficacité énergétique dans la Fédération de Russie, a été mise en route avec le concours d'experts de l'Institut norvégien de l'énergie, conformément au plan d'exécution approuvé par le Ministère norvégien des affaires étrangères, qui a fourni les fonds nécessaires à son exécution.

10. Un projet commun du Département de l'énergie des États-Unis et de la Fondation pour les Nations Unies, portant sur les économies d'énergie à l'Académie médicale de Moscou, a été lancé à Moscou (Fédération de Russie) le 2 octobre 1999. M. Bill Richardson, ancien secrétaire à l'énergie des États-Unis, a présidé la cérémonie marquant la mise en route du projet, qui sera exécuté sous les auspices de la CEE.

11. Dix-huit projets dans les zones de démonstration de l'efficacité énergétique de la Fédération de Russie ont été retenus conformément à des critères qui doivent être approuvés par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21». Les plans d'exécution de ces projets doivent être élaborés lors de cours de formation qui seront organisés en 2001 dans le cadre de l'initiative pour la mise au point de projets d'investissement dans l'Efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques. La mise en œuvre du projet visant à généraliser l'utilisation d'une nouvelle technologie permettant une utilisation efficace de l'énergie «TRANSSONIC» dans les systèmes de chauffage urbain et d'alimentation en eau chaude a été poursuivie dans la zone de démonstration de l'Efficacité énergétique «Chuvashya» (Fédération de Russie) et des projets semblables ont été mis en route dans les zones de démonstration de l'Efficacité énergétique des villes d'Almaty et de Bichkek.

12. Un cours de formation sur les économies d'énergie dans les hôpitaux russes a été préparé en collaboration avec des experts russes. Il sera organisé dans le cadre de l'initiative pour la mise au point de projets d'investissement dans l'Efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques à l'Académie médicale de Moscou en 2001.

13. Une seconde phase du projet relatif à l'état actuel des normes applicables aux appareils ménagers de refroidissement (SACHA II) a été achevée au Bélarus et en Ukraine.

14. Huit projets dans les zones de démonstration de l'Efficacité énergétique du Kazakhstan ont été retenus conformément aux critères qui doivent être approuvés par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21». Les plans d'exécution de ces projets doivent être élaborés lors de cours de formation qui seront organisés en 2001 dans le cadre de l'initiative pour la mise au point de projets d'investissement dans l'Efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements

climatiques. Le Fonds pour l'environnement mondial a accordé une assistance à des experts kazakhs pour la réalisation de la tranche B du projet qui vise à supprimer les obstacles à l'amélioration de l'Efficacité énergétique dans le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude. Ce projet est exécuté en étroite coordination avec deux projets de la CEE, qui visent, respectivement, la mise au point de projets d'investissement dans l'Efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques et l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale.

III. COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS SOUS-RÉGIONALES

Communauté d'États indépendants (CEI)

15. Une première phase du projet sur l'efficacité et la sécurité énergétiques dans la CEI a été exécutée. Une réunion du groupe d'experts de la CEI désignés par leurs gouvernements respectifs et chargés de la mise en œuvre de ce projet a été organisée avec le concours du secrétariat du Comité exécutif de la CEI, à Genève, en novembre 1999. Une première version de l'étude a été présentée au Comité de l'énergie durable à sa neuvième session, en novembre 1999.

16. Trois réunions du Groupe spécial de projet chargé de l'étude portant sur les économies d'énergie en tant que facteur d'amélioration de la sécurité énergétique des pays de la Communauté d'États indépendants, qui doit être élaborée dans le cadre de ce projet, se sont tenues à Moscou les 10 et 11 février 2000, les 15 et 16 mai 2000 et les 26 et 27 octobre 2000. La version finale de l'étude a été approuvée par 11 gouvernements des pays participants et présentée au Comité de l'énergie durable à sa dixième session, en octobre-2000.

17. Une seconde phase du projet sur l'Efficacité et la sécurité énergétiques dans la CEI a été mise en route. Une réunion du groupe d'experts de la CEI désignés par leurs Gouvernements respectifs et chargés de la mise en œuvre de ce projet a été organisée avec le concours du secrétariat du Comité exécutif de la CEI, à Genève, du 31 octobre au 2 novembre 2000. Une deuxième phase de cette recherche est en cours de réalisation, dans le cadre du projet soutenu par la Fondation pour les Nations Unies concernant les investissements dans l'Efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (ECE-CIS-99-043), en tant qu'élément du projet «Efficacité énergétique 21» de la CEE. Elle consiste à analyser de plus près les investissements nécessaires aux programmes nationaux d'efficacité énergétique en s'attachant à un certain nombre de pays de la CEI: Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et Ukraine. Elle comprendra la description, du point de vue des pratiques optimales, de plusieurs projets d'efficacité énergétique déjà financés dans ces pays.

Principaux objectifs de la seconde phase

18. La seconde phase du projet vise les objectifs suivants:

a) Contribuer à l'application des recommandations de l'étude sur les économies d'énergie comme facteur d'accroissement de la sécurité énergétique dans les États membres de la CEI. Ces recommandations invitent les États membres et les organismes de la CEI à coopérer davantage dans les efforts qu'ils déploient pour rééquilibrer leurs économies selon une structure de développement économe en énergie et, de ce fait, améliorer leur sécurité énergétique. Il est recommandé aux États membres de la CEI de:

- Prendre des mesures visant à mettre en place des structures judicieuses, respectant les lois du marché, de nature à favoriser les économies d'énergie;
 - Définir et harmoniser les domaines prioritaires de la coopération économique visant à favoriser les économies d'énergie;
 - Mettre en place des accords sur l'appui politique et la création d'entités économiques inter-États qui seraient chargées de mettre en pratique des projets d'efficacité énergétique et de renforcer l'interaction entre les secteurs public et privé dans ce domaine;
 - Adopter des approches coordonnées à l'égard de l'amélioration de la viabilité à terme de l'approvisionnement en énergie, en général, et de la mise en œuvre de politiques d'économie d'énergie, en particulier;
 - Assurer l'apport d'informations nécessaires pour soutenir les systèmes d'accès aux techniques favorisant les économies d'énergie;
 - Se doter d'instruments et de mécanismes financiers afin de mettre au point et de promouvoir des projets commerciaux et de les placer sur le marché des investissements.
- b) Entreprendre une analyse du rapport entre l'efficacité énergétique et l'environnement ainsi que de son influence sur la sécurité énergétique des pays membres de la CEI.
- c) Accorder une assistance à la création de marchés libéraux et compétitifs des ressources énergétiques, des équipements permettant d'économiser l'énergie et des services connexes. Ces activités de formation du secteur marchand doivent privilégier le choix des consommateurs et promouvoir une meilleure utilisation finale de l'énergie.

Exécution de projets et méthodes de travail

19. Pour parvenir à chacun des objectifs énoncés, diverses méthodes de travail seront employées par le Groupe d'experts, les experts internationaux et les autres participants au projet «Efficacité énergétique 21»:

- Trois ateliers régionaux seront organisés pour aider les collectivités locales à créer le cadre d'application des réformes de politique pertinentes recommandées dans l'étude portant sur les économies d'énergie en tant que facteur d'amélioration de la sécurité énergétique des États membres de la CEI. Un certain nombre de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique qui ont été exécutés et couronnés de succès ou qui doivent être exécutés dans des pays de la CEI seront présentés lors de ces ateliers. Les travaux des ateliers porteront essentiellement sur les investissements et les réformes nécessaires pour mettre en pratique les scénarios nationaux d'économies d'énergie élaborés lors de la première phase du projet. Des experts occidentaux seront invités à participer à la préparation et à la conduite des ateliers, notamment en présentant des communications sur les réformes propres à étayer la

création de marchés des techniques favorisant l'efficacité énergétique et des services connexes.

- Le premier atelier se déroulera du 9 au 11 octobre 2001 à Minsk (Biélarus). Y participeront: la Fédération de Russie, la République de Moldova et l'Ukraine, avec l'appui du projet commun Fondation pour les Nations Unies/Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international.
- Le deuxième atelier sera organisé pendant le printemps 2000 à Kiev (Ukraine). Y participeront: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Biélarus et la Géorgie, avec l'appui du projet commun Fondation pour les Nations Unies/Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international.
- Le troisième atelier sera organisé pendant l'été 2000 à Almaty (Kazakhstan). Y participeront: le Biélarus, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, avec l'appui du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA).

20. Un séminaire consultatif ou «cercle de l'efficacité énergétique» sur les réformes et les investissements nécessaires, qui se tiendrait avec un certain nombre de responsables de l'élaboration des politiques et d'experts d'Europe de l'Est, est à l'examen, pour soutien éventuel du Gouvernement français. Il se déroulerait avant une conférence internationale sur le financement des investissements dans l'efficacité énergétique et la sécurité énergétique dans la CEI, qui doit se tenir à Moscou (Fédération de Russie) en automne 2002, et constituerait la dernière phase de l'exécution du projet avec l'appui du projet «Efficacité énergétique 21» et du projet commun Fondation pour les Nations Unies/Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international.

21. Le Groupe d'experts poursuivra ses travaux ordinaires et examinera les documents ci-après établis par les experts nationaux et mis au point avec l'aide d'experts occidentaux: analyse des scénarios prospectifs de l'évolution du complexe combustibles/énergie dans la CEI, compte tenu des différents stades d'exécution des programmes d'efficacité énergétique et du volume d'investissement nécessaire à ces programmes.

22. Évaluation des dépenses nécessaires à l'application des principales mesures favorisant l'efficacité énergétique (à court, moyen et long termes) dans les principaux secteurs de l'économie. Pour chaque pays membre de la CEI, il conviendrait de déterminer, compte tenu des tarifs de l'énergie, un certain nombre de mesures favorisant l'efficacité économique, qui soient économiquement rentables.

23. Évaluation des programmes d'efficacité énergétique dans les pays membres de la CEI, du point de vue des gains d'efficacité et de la réduction d'émissions: tendances passées, tendances et coûts projetés pour l'avenir. Évaluation de la possibilité d'inclure, comme élément constitutif des taxes liées à l'énergie, un montant correspondant aux atteintes causées à l'environnement par la production, le transport et la consommation de ressources énergétiques. Une telle mesure témoignerait de la volonté des gouvernements de promouvoir leur programme d'efficacité énergétique.

24. Description des mécanismes financiers les plus acceptables susceptibles d'être utilisés dans chaque pays membre de la CEI pour appliquer la politique d'efficacité énergétique.

- Présentation des zones de démonstration de l'efficacité énergétique créés dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21».
- Description de deux ou trois projets d'efficacité énergétique exécutés pendant la période 1995-2000 et couronnés de succès, que l'on pourrait recommander de reproduire dans d'autres pays membres de la CEI. Cette description devrait contenir des informations sur les mécanismes financiers utilisés pour ces projets.
- Présentation de deux ou trois projets d'efficacité énergétique pour lesquels des plans d'exécution ont déjà été élaborés mais n'ont pas encore été appliqués. Raisons pour lesquelles ces projets encore en attente devraient être présentés.

IV. PROGRAMMES SOUS-RÉGIONAUX

Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

25. Un rapport sur les résultats obtenus durant l'exécution du projet SECI sur l'interconnexion des réseaux de transport du gaz naturel, la diversification des sources d'approvisionnement en gaz et l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement dans l'Europe du Sud-Est a été présenté lors de l'atelier sur la promotion des investissements consacrés aux interconnexions entre gaz et pétrole en Europe du Sud-Est, organisé dans le cadre de l'Équipe spéciale de l'UE sur l'interconnexion des énergies dans les Balkans. Un accord a été conclu avec le secrétariat de l'Union européenne pour l'élaboration, en collaboration, d'une étude de faisabilité relative au projet d'approvisionnement en gaz de la Bosnie-Herzégovine.

26. Un rapport, portant sur les projets énergétiques: gaz naturel, électricité et efficacité énergétique dans le cadre de la SECI, a été établi en vue d'une session de travail sur l'énergie qui s'est tenue en octobre 1999 à l'occasion de la Conférence sur les priorités des États participant à la SECI dans la mise en œuvre du Pacte de stabilité de l'Union européenne, à Vienne. La session de travail sur l'énergie a dressé deux listes de projets qui ont été présentées à la Table de travail II du Pacte de stabilité pour la reconstruction, le développement et la coopération économiques organisée en octobre 1999, à la réunion de Bari (Italie).

Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

27. Ce programme vise à contribuer au renforcement des institutions nationales, au débat international portant sur le développement de l'Asie centrale, à la coopération entre les pays de cette sous-région et, en particulier, à leur meilleure intégration dans les économies d'Europe et d'Asie. Le Conseiller régional pour l'énergie est le coordonnateur du projet relatif à l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau de l'Asie centrale, qui a le Kirghizistan pour chef de file.

28. Le descriptif du projet visant à assurer l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale a été établi; il a fait l'objet d'un accord avec la CESAP et a été approuvé par le Département des affaires économiques et sociales/Bureau du Secrétaire

général adjoint et par le Département de la gestion/Division de la planification des programmes et du budget du Siège de l'ONU. Sur la base de ce document, un crédit de 1 750 000 dollars É.-U. a été alloué à la CEE.

29. La quatrième session du Groupe de travail du projet sur l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau de l'Asie centrale (PWG-Energo) s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) les 5 et 6 avril 2000. Le Groupe de travail a examiné et approuvé un projet de descriptif présenté par le Conseiller régional pour l'énergie. Un plan d'exécution du projet pour 2000 a aussi été examiné et a fait l'objet d'un accord.

30. La cinquième session du Groupe de travail PWG-Energo s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) les 17 et 18 novembre 2000. Le Groupe de travail a approuvé une recommandation de l'Atelier sur les questions d'énergie, tendant à ce que soit élaborée une étude sur la situation actuelle et les perspectives en matière d'utilisation rationnelle et efficace des combustibles et des ressources énergétiques dans les pays d'Asie centrale. Il a également examiné et approuvé un plan d'exécution du projet pour 2001.

31. Un Atelier sur l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques en Asie centrale s'est tenu à Bichkek (Kirghizistan) du 14 au 16 novembre 2000. Les grandes lignes de l'étude susmentionnée y ont été présentées aux participants. L'Atelier a recommandé qu'une telle étude soit établie à partir des renseignements fournis par des consultants nationaux de chacun des pays d'Asie centrale.

32. Un deuxième Atelier sur l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques en Asie centrale s'est tenu à Bichkek (Kirghizistan) du 19 au 21 juin 2001. Une première version de l'étude y a été approuvée.

33. La sixième session du Groupe de travail PWG-Energo s'est tenue à Bichkek (Kirghizistan) les 22 et 23 juin 2001. Le Groupe de travail a confirmé la recommandation de l'atelier tendant à ce que soit établie avant le 15 octobre 2001 une deuxième version de l'étude. Il a aussi décidé d'organiser un troisième atelier sur l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques en Asie centrale du 27 au 29 novembre 2001.

34. Des zones de démonstration de l'efficacité énergétique ont été créées dans les villes d'Almaty et de Bichkek, conformément au descriptif du projet visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale. Des subventions ont été accordées aux directeurs de ces zones pour en permettre l'exploitation.

35. Le programme d'un cours de formation sur l'élaboration de plans d'exécution de projets concrets visant à assurer l'utilisation efficace de l'énergie et de l'eau dans les pays d'Asie centrale a été élaboré pour présentation aux institutions financières ou aux partenaires potentiels. L'entreprise kirghize ISTMAR a été retenue, sur la base d'un appel d'offres local, pour mener à bien ce programme de formation. Une subvention lui a été accordée à cet effet.

36. Un projet de réseau d'information à l'intention des directeurs de projets visant à rendre plus efficace l'utilisation de l'énergie et de l'eau dans les pays d'Asie centrale est en cours d'élaboration; il permettra d'obtenir le résultat défini par le deuxième objectif – promouvoir, à l'échelon de la région, la coopération économique et technique entre les pays d'Asie centrale et

leur intégration dans l'économie mondiale – du projet visant à l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale, qui relève du programme SPECA de l'ONU.

37. Les contrats correspondants aux principaux buts formulés dans le descriptif de projet ont été établis: huit à l'intention d'institutions et six à l'intention de consultants individuels.

V. DEMANDES SPÉCIALES DE DIFFÉRENTS PAYS SUR DES POINTS PARTICULIERS

Ateliers

38. Dans le cadre de la deuxième Foire commerciale internationale des techniques permettant d'économiser l'énergie (Économies d'énergie 2000), un séminaire portant sur la coopération internationale et la mise en œuvre de la politique officielle d'efficacité énergétique dans la Fédération de Russie a été organisé avec le concours du Ministère russe des combustibles et de l'énergie et s'est tenu à Moscou les 13 et 14 mars 2000. Un rapport sur la stratégie recommandé par le projet «Efficacité énergétique 21» pour la mise au point de nouveaux projets a été distribué aux participants.

39. L'Atelier CEE/OCDE sur l'amélioration de l'état de l'environnement grâce à la réforme des prix de l'énergie a été organisé avec le concours de la Division de l'environnement et des établissements humains de la CEE, à Prague (République tchèque), du 14 au 16 juin 2000.

40. L'Atelier sur les problèmes que posent la comptabilité et la gestion des ressources énergétiques pendant leur consommation s'est tenu le 14 mars 2001 à Moscou (Fédération de Russie). Une communication concernait une stratégie de mise au point de nouveaux projets dans la CEI prenant en compte les recommandations formulées dans l'étude sur les économies d'énergie en tant que facteur d'amélioration de la sécurité énergétique dans les États membres de la Communauté d'États indépendants.

41. Un Atelier d'initiation du projet visant à réduire les obstacles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de déchets de bois pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude en Bélarus a été organisé le 15 mai 2001 avec la participation de toutes les parties prenantes. Cet atelier visait à présenter les objectifs du projet; à recenser et à préciser les liens avec d'autres activités en cours ou déjà achevées présentant de l'intérêt pour le projet; à examiner l'objet assigné aux contrats de sous-traitance; et à préciser les dispositifs en matière d'administration et de gestion nécessaires à l'exécution des projets.

Missions consultatives

42. À la demande des gouvernements et pour contribuer à l'exécution d'un certain nombre de projets, le Conseiller régional pour l'énergie s'est acquitté de missions dans les pays suivants: Bélarus, Fédération de Russie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Pays-Bas, République tchèque et Ukraine. Des avis ont été donnés pour aider les experts nationaux à établir des plans, programmes et projets, afin de faciliter, dans ces pays, l'application des stratégies, le renforcement des capacités et des institutions et la formation. Une attention particulière a été accordée aux problèmes d'efficacité énergétique et d'économies d'énergie que connaissent les

pays en transition: création de zones de démonstration de l'efficacité énergétique et mise en place de mécanismes financiers propres à encourager les investisseurs étrangers à réaliser des projets d'efficacité énergétique dans ces États membres. Des services consultatifs portant sur l'interconnexion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel et sur la coopération technique dans le domaine de l'énergie, mettant l'accent sur les technologies non polluantes, ont été fournis. Des exemples précis des résultats de missions ont été inclus dans la première partie, Efficacité énergétique et approvisionnement en énergie, du présent rapport.

Formulation de projets

43. Les propositions relatives au projet sur l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale ont été élaborées et soumises au siège de l'ONU pour financement sur le Compte pour le développement. Par ses résolutions n° 54/249 et 54/250 du 23 décembre 1999, l'Assemblée générale a approuvé les ouvertures de crédit initiales pour l'exercice biennal 2000-2001, dans lesquelles le Compte pour le développement figure au chapitre 33. Le projet en question est un de ceux dont le financement par le Compte pour le développement a été approuvé. Le budget approuvé total est de 1 750 000 dollars É.-U. Le projet devrait être exécuté pendant la période 2000-2002.

44. Le descriptif du projet visant à assurer l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale a été établi; il a fait l'objet d'un accord avec la CESAP et a été approuvé par le Département des affaires économiques et sociales/Bureau du Secrétaire général adjoint et par le Département de la gestion/Division de la planification des programmes et du budget de l'ONU. Sur la base de ce document, un crédit de 1 750 000 dollars É.-U. a été alloué à la CEE.

45. Une proposition et un avant-projet indiquant les ressources provenant du PDF-B que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) devrait fournir pour le projet visant à réduire les obstacles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par à l'utilisation de déchets de bois pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude au Bélarus ont été présentés au secrétariat du FEM. Le 15 décembre 2000, le Directeur général du FEM a approuvé la proposition de projet et l'agent d'exécution national, le Comité d'État sur l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, fournira 245 000 dollars É.-U. en ressources provenant du PDF-B pour l'élaboration du descriptif de l'ensemble du projet. La CEE contribuera à l'exécution de ce projet en tant qu'organisme coopérant.

Programme de formation

46. Des cours de formation sur l'élaboration de plans de financement et de plans d'exécution ont été organisés dans le cadre du projet de la CEE concernant la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques. La structure générale de ces cours était semblable à celle des cours organisés dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 2000», des sessions de cours théoriques alternant avec des périodes de travail à domicile. Les cours théoriques étaient de caractère classique par la méthode retenue, les documents employés et le programme suivi; les instructeurs étaient des spécialistes des questions enseignées. La forme de chaque cours variait selon les experts disponibles, les sources de financement, les demandes des coordonnateurs nationaux du projet et des partenaires de cofinancement. Le programme minimum du cours comprenait les

éléments suivants: recherche de propositions de projets correspondant à des critères arrêtés et à une présentation type par les coordonnateurs nationaux émanant des équipes des zones de démonstration; examen initial par les coordonnateurs nationaux de 10 propositions, au maximum, provenant des zones de démonstration et communication aux équipes des cours de formation (CEE); descriptions préliminaires de projets pour présentation au cours de formation; première session de formation traitant des aspects techniques des projets d'efficacité énergétique, portant sur 10 projets au maximum (20 à 30 stagiaires); travail à domicile des équipes de stagiaires et services consultatifs assurés par les formateurs; deuxième session de formation sur le financement des projets d'efficacité énergétique et les techniques de présentation aux banques et aux institutions financières; etc.

47. La première session du cours a été organisée à Minsk du 21 au 23 mai 2001. Trente-deux experts biélorussiens y ont participé. Huit équipes d'experts locaux ont présenté leurs projets d'efficacité énergétique dans les domaines du chauffage urbain, de l'éclairage, des petites centrales hydroélectriques et de la production combinée d'électricité. Une première phase de mise au point de plans de projets d'investissement a été abordée. La deuxième session du cours se déroulera à Minsk du 9 au 11 octobre 2001.

48. La deuxième session du cours a été organisée à l'Académie médicale de Moscou (Fédération de Russie) du 28 au 30 mai 2001, pour 52 personnes, dont 31 stagiaires venus de différentes parties de la Fédération de Russie et un représentant du Ministère de la santé publique du Bélarus. Vingt et une communications ont été présentées pendant cette session. Les experts participant ont brièvement exposé les difficultés à attendre de mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre dans leur hôpital. Ils ont souligné les problèmes les plus graves de fourniture et de consommation d'énergie causés essentiellement par l'état d'usure et la faible efficacité des appareils de chauffage et du matériel électrique ainsi que des réseaux de chauffage urbain. Des visites ont été organisées à l'intention des stagiaires: aux deux installations de production d'énergie de l'Académie médicale de Moscou, qui ont été modernisées par la société ESCO Negawatt, et à une foire commerciale internationale sur l'efficacité énergétique. Pendant les tables rondes qui ont porté sur les aspects pratiques du financement de projets d'efficacité énergétique dans le secteur des soins de santé de la Fédération de Russie, les résultats de la première session de formation ont été résumés et des conclusions et recommandations présentées.

Conférences, forums, réunions et formation

49. Le Conseiller régional pour l'énergie a participé aux manifestations internationales ci-après, auxquelles il a présenté des rapports:

- Deuxième réunion des Amis du Président du Groupe de travail sur le Protocole à la Charte européenne de l'énergie, relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux connexes, à La Haye (Pays-Bas), 9-11 septembre 1999;
- Atelier sous-régional d'Asie centrale sur le financement des investissements dans l'efficacité énergétique, à Almaty (Kazakhstan), 11-12 mai 2000;

- Forum international sur la question de savoir si des systèmes énergétiques de pointe peuvent faire face à la demande d'énergie de l'Asie, de l'ensemble OCDE-Pacifique et de la CEI, à Côme (Italie), 5-8 juillet 2000;
- Cinquième congrès biélorussien de l'énergie et de l'écologie, Minsk (Biélorus), 4-6 octobre 2000;
- Dans le cadre du programme de l'ONU visant au perfectionnement des compétences d'ordre technique, le Conseiller régional pour l'énergie a suivi un cours de formation sur la promotion de la politique énergétique dans la Fédération de Russie et dans d'autres pays de la CEI au Centre de politique énergétique du Ministère russe de l'industrie, de la science et de la technologie. Ce cours s'est déroulé dans les villes de Moscou, Vladimir et Apatity du 21 août au 2 septembre 2000. Il portait sur les questions suivantes: modélisation de la demande d'énergie et analyse des politiques; approche des systèmes appliqués dans la formation de programmeurs régionaux et sous-régionaux; politiques et programmes de renforcement de l'efficacité énergétique dans les pays de la CEI; méthodes de prévision de la demande future d'énergie dans les pays de la CEI; etc.

VI. PROBLÈMES, ÉVALUATION ET ORIENTATION FUTURE DES TRAVAUX

Problèmes

50. Le développement des systèmes énergétiques est l'une des priorités les plus importantes pour la plupart des pays en transition, et il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes présentées par les gouvernements de ces pays. Disposant de ressources limitées, le Conseiller régional a dû faire porter l'essentiel de son activité sur un petit nombre de pays en transition, en prenant en compte les domaines prioritaires pour leur développement et l'intérêt que leur gouvernement attachait à coopérer avec la CEE dans chaque domaine particulier.

51. Dans les pays en transition, les obstacles les plus importants à l'efficacité des activités opérationnelles sont les suivants:

- Insuffisante coordination entre les pays donateurs et les organisations internationales qui fournissent une assistance technique aux pays en transition;
- Action des pouvoirs publics insuffisamment centrée sur les priorités majeures en matière d'activités opérationnelles dans les régions et dans chaque pays;
- Complexité des règles et procédures du système de l'ONU;
- Coordination limitée entre organismes du système des Nations Unies aux échelons régional et national;
- Pénurie d'experts nationaux du niveau approprié et énorme bureaucratie dans les pays d'Asie centrale;

- Fréquents changements de gouvernement et instabilité des systèmes locaux de gestion.

Évaluation

52. Sur la base des résultats obtenus pendant la mise en œuvre du projet relatif à l'état actuel des normes applicables aux appareils ménagers de refroidissement, une tâche consistant à élaborer de nouvelles normes d'efficacité énergétique pour différents produits nationaux a été incluse dans le programme d'État du Bélarus sur les économies d'énergie pour la période 2001-2005, approuvé par le Gouvernement bélarussien en décembre 2000.

53. Le programme d'État du Bélarus visant à favoriser les économies d'énergie pendant la période 1996-2000 a été élaboré en 1995. L'une des tâches inscrites à ce programme était de créer des zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans les différentes régions du pays. De telles zones ont été créées dans les six régions du Bélarus et les résultats obtenus ont été pris en compte lorsqu'un programme semblable pour la période 2001-2005 a été élaboré, en 2000.

54. Le projet sur la gestion durable des forêts et la réduction des incidences néfastes sur l'environnement grâce à l'utilisation du bois et des déchets de bois pour la production d'énergie thermique au Bélarus, soutenu financièrement par le Bureau du PNUD à Minsk, a été mis en œuvre en 1999. Une proposition de projet et une première version du descriptif de projet indiquant les ressources provenant du PDF-B nécessaires au projet visant à réduire les obstacles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de déchets de bois pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude au Bélarus ont été élaborées et soumises au secrétariat du FEM en 2001. En décembre 2000, le Directeur général du Fonds pour l'environnement mondial a approuvé la proposition de projet et l'agent d'exécution national, le Comité d'État pour l'efficacité et la maîtrise de l'énergie, recevra 245 000 dollars É.-U. en ressources provenant du PDF-B pour l'élaboration du descriptif correspondant à l'ensemble du projet. La CEE jouera le rôle d'organisme de coopération pour la mise en œuvre de ce projet.

55. L'étude portant sur les économies d'énergie en tant que facteur d'amélioration de la sécurité énergétique des pays de la Communauté d'États indépendants a été présentée aux 11 gouvernements des pays participants et approuvée par eux. Elle a été publiée et présentée au Comité de l'énergie durable, à sa dixième session, en octobre 2000.

56. Le renforcement des capacités est l'un des principaux objectifs du projet sur l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale. Toutes les activités organisées dans le cadre de ce projet sont directement liées à cet objectif. Deux ateliers et deux sessions du Groupe de travail «Energ» ont été organisés cette année. Plus de 150 experts locaux y ont participé. Deux organisations locales qui seront chargées de la création et de la gestion des zones de démonstration de l'efficacité énergétique dans les villes de Bichkek et d'Almaty ont été établies.

57. Les activités entreprises dans le cadre de l'initiative pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques ont aidé à promouvoir les zones d'investissement dans l'efficacité énergétique en tant que milieux porteurs pour la réalisation de réformes, le renforcement des connaissances et des compétences nécessaires à des projets d'investissement satisfaisant aux critères du Protocole

de Kyoto relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les offres de mise en œuvre commune.

Orientation future des travaux

58. Le Conseiller régional pour l'énergie continuera de répondre aux priorités et besoins spécifiques des pays en transition dans des domaines aussi importants pour l'exploitation durable de l'énergie que: l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie; l'analyse des faits nouveaux influant sur la demande et l'offre d'énergie à court et moyen termes; les politiques de prix et la sécurité des approvisionnements; la restructuration du secteur énergétique; l'infrastructure de l'énergie, y compris l'interconnexion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel; les activités normatives dans le domaine de l'énergie; les sources d'énergie renouvelables. Dans tous ces domaines, une aide sera accordée pour définir les besoins du développement du secteur de l'énergie, aider les experts nationaux à établir des plans, programmes et projets visant à faciliter, dans ces pays, la mise en œuvre des stratégies, le renforcement des capacités et des institutions. Une importance toute particulière sera accordée aux éléments suivants: investissement dans l'efficacité énergétique et zones de démonstration de l'efficacité énergétique, formation au financement et à la gestion des projets, création de petites et moyennes entreprises, y compris entreprises fournissant des services énergétiques et participation desdites entreprises à la réalisation des zones de démonstration de l'efficacité énergétique, création de réseaux et échange d'informations, normes d'efficacité énergétique, et développement de relations d'affaires.

59. On s'attachera tout particulièrement à la coopération avec des organisations sous-régionales comme la CEI et à la mise en œuvre de projets énergétiques dans les programmes sous-régionaux SPECA et SECI.

60. Le Conseiller régional continuera de coopérer avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales, en particulier avec le PNUD, l'Union européenne, la Banque mondiale, la BERD, le Comité exécutif de la CEI et d'autres organisations régionales et sous-régionales.

61. En ce qui concerne les projets qui sont en cours de réalisation et seront mis en œuvre à l'avenir, il convient de mentionner en premier lieu les suivants:

- Projet «Efficacité énergétique 21»;
- Initiative pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques;
- Projet visant l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale;
- Phase 2 du projet relatif à l'efficacité énergétique et la sécurité énergétique dans la CEI;

- Projet visant à réduire les obstacles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de déchets de bois pour le chauffage urbain et l'alimentation en eau chaude au Bélarus;
- Projet de réseau régional pour l'utilisation efficace des ressources énergétiques dans l'Europe du Sud-Est (RENEUR);
- Projet visant l'interconnexion des réseaux de distribution de gaz naturel, la diversification de l'approvisionnement en gaz et l'amélioration de la sécurité de cet approvisionnement dans l'Europe du Sud-Est;
- Phase 2 du projet visant à mettre en place des mécanismes de financement en vue de la participation de la Norvège aux projets d'efficacité énergétique dans la Fédération de Russie;
- Phase 2 du projet visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur public (écoles et hôpitaux) de la République du Bélarus;
- Phase 2 du projet commun Bélarus/Fédération de Russie visant à fournir davantage d'électricité aux entreprises industrielles grosses consommatrices de gaz, aux entreprises productrices de gaz, aux centrales thermiques grâce à l'utilisation de la pression de détente du gaz naturel en utilisant le froid «consécutif» pour la préparation de produits cryogénique: nitrogène, oxygène, argon;
- Définition de projets qui pourraient faire l'objet d'activités réalisées en commun entre pays en transition et pays développés pour faciliter l'application des dispositions du Protocole de Kyoto.
- Définition de projets qui pourraient être exécutés dans la région du Caucase.
